

de belles qualités et qu'il ne veut pas froisser ces personnes âgées; cependant, j'admets honnêtement qu'il est un peu difficile de présenter en ce moment des motions visant à corriger cet état de choses. Néanmoins, nous surveillons avec grand soin ce qui se produira.

Personnellement, je crois que nous devons faire quelque chose pour les vieillards pensionnés. Le ministre a dit avoir examiné le programme de revenus garantis, mais s'est plaint de rencontrer des obstacles. Dans ce cas, tout ce qu'il a à faire, c'est de présenter des modifications à la loi en vue d'accorder à ces personnes \$100 par mois. Je dirais au ministre qu'au rythme actuel de la dévaluation du dollar, le gouvernement devra d'ici dix ans compléter les avantages prévus par le régime de pensions du Canada. Il n'existe donc rien de si terrible à donner aux vieillards assez d'argent pour leur permettre de pourvoir à leurs besoins jusqu'à 1970. Tous ce que je demande, c'est de la générosité envers une catégorie méritante.

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin).

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre a pour règle d'accorder la parole à un membre de l'opposition officielle, puis à un représentant du Nouveau parti démocratique et ensuite à ceux des autres partis, avant de revenir aux députés ministériels. C'est la deuxième fois cette semaine qu'on s'écarte de cette règle à la Chambre. Il conviendrait, à mon avis, de procéder comme on l'a fait dans le passé. Le député de Winnipeg est prêt à prendre la parole en ce moment.

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse. C'est le premier tour à l'étape de la deuxième lecture. Je pourrais peut-être accorder la parole maintenant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et attendre que les autres députés aient eu leur tour avant de permettre au député de Saint-Jean-Ouest de prendre la parole.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. C'est uniquement par inadvertance, j'en suis sûr, que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) a pu

consigner quelques phrases au compte rendu.

La mesure à l'étude est très importante. Comme un grand nombre d'autres bills que les libéraux ont réussi à présenter au Parlement, celui-là a du bon et du mauvais. En fait, les libéraux sont passés maîtres dans ce genre de choses. Ils trouvent plaisir, semble-t-il, à mettre les députés de la Chambre des communes dans un dilemme. Le ministre pense peut-être que c'est ce qu'il a fait. Avant la fin de ce débat, il jugera nécessaire de repenser certaines données fondamentales de cette mesure.

● (9.20 p.m.)

Les bonnes choses que renferme ce bill sont tellement nécessaires qu'il faudrait adopter rapidement cette mesure pour qu'elle entre sans plus tarder dans notre recueil des lois. Par ailleurs, ses points faibles sont si graves qu'il nous faudra les examiner très minutieusement à cette étape de la deuxième lecture de même que durant l'examen en comité plénier sur les articles du bill.

J'ai déjà dit que les bonnes choses dans ce bill s'imposent au plus haut degré. Par ailleurs, je dois dire qu'à mon avis, ce bill fait entrer, dans notre législation sociale, une mesure très rétrograde pour 1960 qui, je l'espère, n'y sera plus lorsque le bill sera adopté.

Le conflit ouvert entre deux experts en matière de bien-être social, dont nous avons été témoins la semaine dernière, démontre bien le dilemme que pose ce bill. Je veux parler de l'actuel secrétaire général du Conseil canadien du bien-être, M. Reuben Baetz, et de son prédécesseur, M. Richard Davis.

Comme les députés le savent, ces deux messieurs ont fait des déclarations au sujet de cette mesure durant les séances de la conférence sur le bien-être social qui s'est tenue la semaine dernière à Vancouver. M. Davis s'est dit désolé que le bill ne répondait pas d'une façon satisfaisante aux besoins des vieillards. Il est allé jusqu'à dire qu'à cause des défauts du bill, la mesure ne pourrait être mise en œuvre. D'autre part, M. Baetz, conscient des bonnes choses que renferme le bill, s'est montré contrarié des propos de M. Davis et a jugé nécessaire de convoquer une conférence de presse au cours de laquelle il a louangé la mesure, insistant pour qu'elle ne soit pas remise à plus tard.

Je sais qu'hier soir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a mentionné que le Conseil canadien du bien-être appuyait